

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU LUNDI 13/07/2020

Présents : Mr. M.VACHETTA, J. DA CUNHA VELOSO, F. NARDIN.

Excusés : C. FARRAT. D. FRANZIN, J. SABATINO.

COURRIERS

ARBITRES :

ERRATUM de la commission :

Mr KEITA Ibrahima : Le club de la MURETTE connaissant parfaitement le règlement du statut de l'arbitrage et n'a jamais été furieux contre le PV du dit statut de l'arbitrage, si les informations que vous lui avez transmises étaient incorrectes sur votre statut, ce n'est pas la faute de la commission.

Vous étiez indépendant les saisons 2018/2019 et 2019/2020, vous pouvez représenter un club au statut de l'arbitrage dès la saison 2020/2021.

Mr BENYOUBKA Merimi : la commission enregistre votre demande de passer indépendant dès la saison 2020/2021.

CLUB :

FC SEYSSINS :

Mr BRIOUA Mourad et Mr ARAB Amine couvrent les obligations du club en D1.

Arbitre formé par le club en 2015/2016 Mr BOUILLON Quentin. Cet arbitre a quitté le club saison 2019/2020 pour cause de déménagement, il continue l'arbitrage dans sa nouvelle région.

Arbitres formés par le club en 2017/2018 Mr LECOMPTE Gary et Mr PARRENIN Leo.

Arbitre formé par le club en 2019/2020 Mr MAIRA Thomas.

Le club a droit à deux mutés supplémentaires pour la saison 2020/2021.

Vous souhaitez mettre les deux mutés supplémentaires dans votre équipe U15 R2, par contre le règlement stipule :

Article 45

« Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, **définies pour toute la saison avant le début des compétitions** ».

INFORMATION

Procès-verbal du Comité Exécutif DE LA FFF. Réunion du Vendredi 3 avril 2020 11h30.

Présidence : M. Noël LE GRAET.

- Arbitrage :

• **Statut de l'arbitrage :** si un arbitre n'a pas pu réaliser, en raison de la situation sanitaire, le nombre minimum de matchs qui lui est imposé, il couvrira quand même son club. Il en est de même pour les candidats arbitres en cours d'examen pratique.

Le District de l'Isère fait application de ce texte pour la saison 2019/2020.

Le président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Floran NARDIN